



**APPEL A MANIFESTATION D'INTERET**

**MARCHE DE NOEL 2026**

**EXPOSANTS CHALETS DE NOEL**

**Date limite de candidature : 09 Novembre 2026 à 16h**

## **OBJET DE LA MISE EN CONCURRENCE**

Le présent avis a pour objet de définir les modalités de sélection d'exposants forains pour le marché de Noël qui se tiendra du 11 au 24 décembre 2026 sur la Promenade Aubert Milliot.

## **TYPE DE PROCEDURE - CADRE JURIDIQUE**

Le présent appel à manifestation d'intérêt est passé, conformément aux articles L.2122-1 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques qui prévoient, notamment, que « *Lorsque le titre [d'occupation du domaine public] permet à son titulaire d'occuper ou d'utiliser le domaine public en vue d'une exploitation économique, l'autorité compétente organise librement une procédure de sélection préalable présentant toutes les garanties d'impartialité et de transparence, et comportant des mesures de publicité permettant aux candidats potentiels de se manifester [...]* »

En conséquence, en vue d'assurer le respect des principes de transparence, d'impartialité et d'égalité, la commune de Manosque procède à une publicité préalable afin de permettre à tout candidat potentiel de formuler une offre pour l'occupation et l'exploitation du domaine public ci-après plus amplement décrites.

## **DESCRIPTION DE L'OCCUPATION – REGLEMENT INTERIEUR DU MARCHE DE NOEL 2026**

La commune met à disposition des exposants 21 chalets en bois dont 19 chalets sur la Promenade Aubert Milliot et 2 chalets supplémentaires sur la Place Saint-Sauveur du 11 au 24 décembre 2026, selon les modalités et conditions précisées dans le règlement intérieur du marché de Noël 2026 ci-annexé.

## **MISE A DISPOSITION ET CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION**

Les pièces ci-après listées sont publiées avec l'avis d'appel à manifestation d'intérêt et accessibles sur le site internet de la ville de Manosque (<https://www.ville-manosque.fr>) à savoir :

- Le présent appel à manifestation d'intérêt.
- Le règlement intérieur du marché de Noël de Manosque 2026.
- Le plan des sites.

## **DOCUMENTS À FOURNIR POUR LA CANDIDATURE**

- Le règlement intérieur du marché de Noël dûment complété et signé.

- Les attestations et certificats de moins de 3 mois délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que les obligations fiscales et sociales ont été satisfaites.
- Une attestation d'assurance en responsabilités civiles pour l'année en cours,
- Un extrait de l'inscription au RCS (K ou K-bis), délivré par les services du greffe du tribunal de commerce et datant de moins de 3 mois. Et/ou Une carte d'identification justifiant de l'inscription au RM. Ou un récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises pour les personnes en cours d'inscription.
- Note technique synthétique permettant d'évaluer le dossier du candidat (produits proposés à la vente, prix de vente TTC, photos du stand, et tout ce qui peut justifier la qualité des produits, le respect des normes d'hygiène et de sécurité etc.)

## RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Pour plus d'informations sur les conditions pratiques, administratives et tarifaires, contactez le service Gestion de l'Espace Public par courriel à l'adresse suivante : [gdp@ville-manosque.fr](mailto:gdp@ville-manosque.fr)

## ENVOI DES DOSSIERS

Les dossiers doivent être envoyés par e-mail à l'adresse suivante : [gdp@ville-manosque.fr](mailto:gdp@ville-manosque.fr)

**Avant le 09 Novembre 2026 à 16h00**

**Aucun dossier incomplet ou hors délai ne sera retenu.**

## ACTE D'ENGAGEMENT

M/Mme

.....

Société

.....

RCS n°

.....

Représentée par.....  
dûment habilité(e),

Adresse.....

.....

Code postal .....

Ville.....

Téléphone .....

Adresse  
électronique.....

..

Code NAF .....

N° SIRET.....

Le contractant unique après avoir pris connaissance des modalités particulières du  
présent appel à manifestation d'intérêt et des documents qui y sont mentionnés,  
Après avoir produit toutes les attestations et documents demandés,

**AFFIRME(NT)**, sous peine de résiliation de plein droit du contrat, qu'aucune des personnes  
physiques ou morales pour lesquelles ils interviennent ne tombent sous le coup de  
l'interdiction découlant de l'article 50 de la loi du 14 avril 1952 modifiée.

**S'ENGAGE(NT)**, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions  
imposées par les documents susvisés.

#### ENGAGEMENT DU CANDIDAT

---

Fait à.....le.....

En un seul original,

LE CONTRACTANT

Cachet, signature précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »

#### ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR L'AUTORITE TERRITORIALE

---

Est acceptée la présente offre du présent AMI valant acte d'engagement

Fait à.....le.....